



République Française  
Département des Pyrénées-Orientales

**COMMUNE DE NEFIACH**

***PROCÈS VERBAL***

**Séance du lundi 27 septembre 2021**

<b>Membres en exercice : 15</b>	<b>Date de la convocation: 20/09/2021</b>
<b>Présents : 13</b>	<i>L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept septembre à 18 heures 30</i>
<b>Votants : 14</b>	<i>Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de: Patrice VILA, le Maire.</i>
	<b><u>Présents :</u></b> Patrice VILA, Catherine BARNOLE, Matthieu BOURRET, Frédérique CHAZALMARTIN, Pauline DANY-PROD'HOMME, Nicolas HERNANDEZ, Agnès LABAU, Robert MARIANY, Maéva MORET, Jérôme ROJAS, Monique SOURNIA-TUBAU, Michel VALLIER, Philippe VARLOUD
	<b><u>Représentée :</u></b> Marine MAGNAN par Patrice VILA
	<b><u>Excusé :</u></b> Fabien BENEY
	<b><u>Absent :</u></b>
	<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Maéva MORET

**Objet: DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE : APPEL À PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES - DE 038 2021 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après consultation de l'équipe enseignante du Groupe Scolaire "Bernard PAYROU", la Commune de Néfiach a déposé un dossier de candidature auprès de l'État dans le cadre du plan de relance : appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Il indique que le dossier de la commune de Néfiach a été retenu par les services de l'État, le montant total de cette opération est de **17 000,00 € TTC**.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

<b>Montant total de l'opération TTC :</b>	<b><u>17 000,00 €</u></b>
<b>Subvention de l'État :</b>	<b>9 800,00 €</b>
<b>Autofinancement :</b>	<b>7 200,00 €</b>
<b>Total</b>	<b><u>17 000,00 €</u></b>

Il est nécessaire que le Conseil Municipal l'autorise à finaliser cette demande de subvention à l'état.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve sans réserve le projet proposé par Monsieur le Maire pour un montant de **17 000,00 € TTC**, la proposition de Monsieur le Maire de solliciter une aide de l'État au titre dans le cadre du plan de relance : appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Il autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour ce dossier et notamment à signer les documents.

**Objet: COMMANDE DE PLANTS D'ARBRES ET D'ARBUSTES À LA PÉPINIÈRE DÉPARTEMENTALE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES - DE 039 2021 :**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que le Conseil Départemental par l'intermédiaire de la pépinière départementale, offre un service de qualité pour la fourniture de plants d'arbres et d'arbustes. **Il rappelle** que la commune a mis en place l'opération "**un arbre, un enfant**" au "Groupe Scolaire Bernard PAYROU".

Il propose de faire une commande de plants d'arbres et d'arbustes à la pépinière départementale afin de préparer la prochaine campagne d'embellissement des espaces verts publics de la Commune et pour l'opération "**un arbre, un enfant**".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire de faire une commande de plants d'arbres et d'arbustes pour préparer la prochaine campagne d'embellissement des espaces verts publics de la Commune et pour l'opération "**un arbre, un enfant**". Il autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour ce dossier.

**Objet: ACQUISITION TERRAINS DE LA SARL SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CUFI FRÈRES - DE 040 2021 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'infrastructures sportives comprenant : un "Pump -Track" et un boulodrome près du parking de la "Ribéra".

Il indique qu'il a reçu Messieurs Jean ALFARO et Bruno CUFI gérant de la SARL société d'exploitation CUFI Frères propriétaire des parcelles suivantes au lieu-dit "le Village":

- AE 839 superficie 159 m<sup>2</sup> ;
- AE 841 superficie 92 m<sup>2</sup>;
- AE 855 superficie 454 m<sup>2</sup>;
- AE 859 superficie 275 m<sup>2</sup>;
- AE 863 superficie 101 m<sup>2</sup>.

**Pour une superficie totale de 1 081 m<sup>2</sup>.**

Il a proposé à Messieurs ALFARO et CUFI d'acquérir l'ensemble de ces terrains à 4 euros le m<sup>2</sup> soit 4 324,00 € (quatre mille trois cent vingt-quatre euros).

Messieurs ALFARO et CUFI, pour la SARL société d'exploitation CUFI Frères, ont accepté cette proposition.

Il est nécessaire de désigner un notaire afin d'établir l'acte d'acquisition et propose l'Office Notarial BERTRAND - GOUVERNAIRE, 161 Avenue Jean Jaurès à Millas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir les parcelles cadastrées section AE n°839, 841, 855, 859 et 863 de SARL société d'exploitation CUFI Frères, d'une superficie totale de 1 081 m<sup>2</sup>, au prix de 4 € le m<sup>2</sup> soit 4 324,00 € (quatre mille trois cent vingt-quatre euros). Il désigne l'Office Notarial BERTRAND - GOUVERNAIRE, 161 Avenue Jean Jaurès à Millas, afin d'établir l'acte d'acquisition et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour ce dossier et notamment à signer l'acte.

**Objet: ACQUISITION TERRAINS À MONSIEUR JOSEPH RIVERA - DE 041 2021 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'infrastructures sportives comprenant : un "Pump -Track" et un boulodrome près du parking de la "Ribèra".

Il indique qu'il a reçu Monsieur Joseph RIVERA propriétaire des parcelles suivantes au lieu-dit "le Village" :

- AE 31 superficie 193 m<sup>2</sup> ;
- AE 32 superficie 183 m<sup>2</sup>;
- AE 33 superficie 400 m<sup>2</sup>;
- AE 34 superficie 560 m<sup>2</sup>;
- AE 35 superficie 255 m<sup>2</sup>.

**Pour une superficie totale de 1 591 m<sup>2</sup>.**

Il a proposé à Monsieur Joseph RIVERA d'acquérir l'ensemble de ces terrains à 4 euros le m<sup>2</sup> soit 6 364,00 € (six mille trois cent soixante-quatre euros).

Monsieur Joseph RIVERA a accepté cette proposition.

Il est nécessaire de désigner un notaire afin d'établir l'acte d'acquisition et propose l'Office Notarial BERTRAND - GOUVERNAIRE, 161 Avenue Jean Jaurès à Millas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir les parcelles cadastrées section AE n°31, 32, 33, 34 et 35 de Monsieur Joseph RIVERA, d'une superficie totale de 1 591 m<sup>2</sup>, au prix de 4 € le m<sup>2</sup> soit 6 364,00 € (six mille trois cent soixante-quatre euros). Il désigne l'Office Notarial BERTRAND - GOUVERNAIRE, 161 Avenue Jean Jaurès à Millas, afin d'établir l'acte d'acquisition et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour ce dossier et notamment à signer l'acte.

**Objet: ACQUISITION TERRAIN À MADAME JACQUELINE VINCENT - DE 042 2021 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'infrastructures sportives comprenant : un "Pump -Track" et un boulodrome près du parking de la "Ribèra".

Il indique qu'il a contacté Madame Jacqueline VINCENT propriétaire de la parcelle cadastrée AE 37 au lieu-dit "le Village" d'une superficie 330 m<sup>2</sup>.

Il a proposé à Madame Jacqueline VINCENT d'acquérir ce terrain à 4 euros le m<sup>2</sup> soit 1 320,00 € (mille trois cent vingt euros).

Madame Jacqueline VINCENT a accepté cette proposition.

Il est nécessaire de désigner un notaire afin d'établir l'acte d'acquisition et propose l'Office Notarial BERTRAND - GOUVERNAIRE, 161 Avenue Jean Jaurès à Millas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir la parcelles cadastrée section AE n° 37 de Madame Jacqueline VINCENT d'une superficie de 330 m<sup>2</sup>, au prix de 4 € le m<sup>2</sup> soit 1 320,00 € (mille trois cent vingt euros). Il désigne l'Office Notarial BERTRAND - GOUVERNAIRE, 161 Avenue Jean Jaurès à Millas, afin d'établir l'acte d'acquisition et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour ce dossier et notamment à signer l'acte.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Incendie du 18 Juillet 2021**

Monsieur le Maire rappelle le terrible incendie qui a touché le territoire de la commune ainsi que celui de Millas. La personne qui est à l'origine de ce sinistre a été mise en examen mais laissé en liberté. La première estimation des dégâts s'élève à environ 4 millions d'euro.

Une pompier, suite à un accident au cours de l'intervention, s'est retrouvée dans le coma et un deuxième pompier a été brûlé au second degré, il a été transporté au service des grands brûlés de l'hôpital de Marseille.

Monsieur le Maire indique que l'on a évité le pire que ce soit au niveau humain, qu'au niveau matériel. Le seul mas qui a été sinistré est le mas Solère avec le matériel agricole de Monsieur Philippe LAVILLE qui y été entreposé.

Afin de sécuriser le secteur de l'incendie la commune a fait intervenir la société SERPE. Elle a eu 8 jours de travail pour un montant total des travaux de 26 880,00 € TTC. Pour financer cette dépense une demande d'aide a été effectuée auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales. La part du fonds des amendes de police attribué à notre canton sera réparti entre les communes de Millas et Néfiach.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions sur ce sujet.

Monsieur Philippe VARLOUD dit que la population n'a pas été prévenue, ni par le déclenchement d'une sirène d'alerte, ni par les pompiers. Il demande s'il n'y a pas eu de problème à ce niveau.

Monsieur le Maire précise qu'en cas d'évacuation ce n'est pas aux pompiers de prévenir la population mais aux forces de l'ordre, en l'occurrence la gendarmerie. Il n'y a plus de sirène d'alerte sur la commune mais il rappelle que depuis 2 mois la commune s'est dotée d'un système d'alerte sur téléphone qui s'appelle "Panneau Pocket". Il espère que la majorité des membres du Conseil Municipal a téléchargé cette application.

Madame Frédérique CHAZALMARTIN dit qu'elle se rappelle qu'il existait une sirène qui prévenait la population en cas de feu, d'accident ou de rupture du barrage de Vinça. Des essais de cette sirène étaient réalisés régulièrement.

Monsieur Michel VALLIER indique qu'actuellement il n'y a plus qu'une corne de brume pour prévenir en cas de rupture du barrage de Vinça, il a des essais de ce système tous les 1er Mercredi du mois à environ de Midi. Pour le reste il n'y a rien.

Monsieur Jérôme ROJAS dit que les travaux de sécurisation effectués par la Société SERPE ont été réalisés sur des terrains privés et auraient dû être à la charge des propriétaires qui sont remboursés par leur assurance.

Monsieur le Maire précise que c'est des travaux de sécurisation et que des arbres menaçaient de tomber sur des chemins et qu'ils étaient à la charge de la commune. De plus il indique que les assurances ne prennent pas en charges ces travaux.

Madame Monique TUBAU dit que suite à ces travaux il y a des tas de bois près de la station d'épuration, elle demande si l'on peut en prendre.

Monsieur le Maire indique que ce bois est destiné à être transformé en copeau pour alimenter les chaudières à bois des collèges, lycées et bâtiment du département qui en sont équipés.

### **Éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle que l'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures 30 a été interrompu pendant la période estivale (Juin, Juillet, Août et Septembre) par rapport aux animations de cette période et aux habitants qui sortent plus tard en été.

Il propose pour la période d'Octobre à Mai de rétablir cette extinction de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures 30.

Monsieur Philippe VARLOUD dit qu'il faudra informer la population.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura une communication à travers le bulletin municipal, le site internet et les réseaux sociaux. On procédera à l'installation de panneaux d'information aux entrées de l'agglomération.

Madame Agnès LABAU demande si l'on sait l'économie que représente, pour les finances de la commune, cette extinction de l'éclairage public.

Monsieur le secrétaire de mairie rappelle que la compétence éclairage public a été transférée au SYDEEL 66 qui nous refacture le coût de consommation électrique une fois par an au mois de décembre. Pour l'instant nous n'avons pas assez de recul pour chiffrer les économies réalisées par la commune. Il indique que dès que nous aurons connaissances de ces chiffres nous informerons le conseil municipal.

Monsieur Matthieu BOURRET demande s'il est possible d'interrompre cette extinction lors de la période des fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire précise que l'on va prévoir de remettre l'éclairage public toute la nuit lorsque l'on installera les illuminations des fêtes de fin d'année. Il indique qu'il est nécessaire de procéder à une intervention manuelle sur toutes les armoires, soit 7 armoires, pour rétablir l'éclairage.

Monsieur le Maire demande que les conseillers municipaux se prononcent par un vote pour ou contre cette extinction.

A la majorité les Conseil Municipal se prononce pour l'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures 30 pour la période d'Octobre à Mai.

### **Placette Jeanne REBARDY**

Monsieur le Maire indique que pour remédier au problème de stationnement dans le secteur, il a fait enlever 3 bornes sur la placette Jeanne REBARDY ce qui a permis de créer 2 places de stationnement.

Il indique que des personnes qui résident dans le quartier, l'ont contacté pour lui dire qu'ils n'étaient pas d'accord sur cette initiative, la placette étant pour eux un lieu de vie que la création de place de stationnement a enlevé. Il a dit à ces personnes qu'il évoquerait le sujet en Conseil Municipal pour maintenir ou retirer ces places de stationnement.

Les membres du Conseil Municipal ont débattu de ce sujet, le principal problème qui a été évoqué c'est que l'emplacement de poubelles collectives n'est pas très esthétique.

Monsieur le Maire précise que si l'on enlève les poubelles de la placette, il est nécessaire de trouver un autre emplacement.

Après en avoir délibéré par 6 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal décide de maintenir le 2 places de stationnement à la placette Jeanne REBARDY.

## **Aménagement au Lotissement CASTANY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des 2 problèmes rencontrés au lotissement CASTANY :

- Le Stationnement ;
- Le pins parasols et ses aiguilles.

Il précise qu'il a demandé au bureau d'étude S.ABIG de lui faire des propositions d'aménagement. 2 projets ont été retenus, il présente les plans au Conseil Municipal.

Il indique qu'il va organiser une réunion publique avec les habitants du lotissement pour leurs présenter les 2 projets et leurs demander de choisir, à la majorité, le projet que la commune réalisera.

## **Sens de circulation Rue DANTON**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une pétition des habitants du quartier de la Rue Danton pour l'alerter sur la vitesse excessive de certaines personnes qui emprunte cette rue et du danger pour les enfants qui jouent dans la rue.

Il a reçu les personnes qui ont signé cette pétition et celles qui résident sur le secteur, il leurs a fait 3 propositions. Celle qui a été retenue c'est la mise en place de sens unique du parking de "la Ribèra" vers l'intersection avec le chemin des Aspinassères. La commune va établir un arrêté municipal pour acter cette décision.

## **Les animations de l'été**

Monsieur le Maire fait un point sur les différentes animations de l'été :

- La fête de la musique ;
- La Saint Jean ;
- Le 14 Juillet ;
- La fête de la Pêche ;
- Le 28 Août.

## **Espace multiservice**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'état d'avancement du projet de l'espace multiservices sur le site de l'ancienne cave coopérative vinicole.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent aborder un sujet.

Monsieur Philippe VARLOUD demande se bureau d'études a rendu son rapport sur les zones classées inondable par l'État.

Monsieur le Maire indique que le bureau d'études a donné ses premières conclusions et qu'elles plutôt en concordance avec celles de l'État. Il va finaliser sont études.

Monsieur le Maire indique qu'il va demander un rendez-vous à Monsieur le Préfet, en compagnie de l'hydrologue pour étudier les zones qui peuvent être urbanisées.

Madame Monique TUBAU demande, à nouveau, si l'on ne peut pas faire quelque chose pour réduire la vitesse sur l'avenue Jean Jaurès

Monsieur le Maire indique qu'il a fait étudier plusieurs solutions mais aucune n'est adaptée à ce secteur. Il précise qu'il va demander à la police pluri-communale, dès qu'ils seront équipés des jumelles pour le contrôle de la vitesse de se mettre sur l'avenue pour effectuer une opération de sensibilisation.

Le Président clôt la séance à 20 heures 10.

**Le Maire,  
Patrice VILA**

